

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 19 août 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson

Madame Linda Gosselin a motive son absence.

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

112-08-21

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 12 JUILLET 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 19 août 2021
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Parc industriel
 - 6.3 - Règlement de modification - Règlement de construction
 - 6.3.1 - Assemblée publique de consultation
 - 6.3.2 - Adoption du règlement de modification - Règlement de construction
 - 6.4 - Dérogation mineure / Steeve Duchaine et Cindy Bernard
 - 6.5 - Dérogation mineure / Gestion Sylvain Cayouette
 - 6.6 - Dossier Isabelle Audet, Kathy Audet et Gino Fortier
 - 6.7 - Programme TECQ 2019-2023
 - 6.8 - Programme d'aide à la voirie locale
 - 6.9 - Déneigement Caisse et église
 - 6.10 - Parc à chiens
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.1.1 - Dossiers en cours
 - 7.1.2 - Aire de jeux d'eau
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.4 - Assurances collectives
 - 7.5 - Élections municipales 2021
 - 7.6 - MRC des Etchemins / demande d'appui
 - 7.6.1 - Pratiques technologiques
 - 7.6.2 - Avis aux élus prévus aux Lois municipales
 - 7.6.3 - Évaluation des chiens
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - École Fleurs-de-Soleil

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant:

6.10 Parc à chiens

ADOPTÉE

113-08-21

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 12 JUILLET 2021

Les procès-verbaux des séances du 6 et 12 juillet 2021 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

114-08-21

4.1 - Comptes fournisseurs au 19 août 2021

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 19 AOÛT 2021

N° chèque	Nom	Montant	Payé
C2100331	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	41 818,07	41 818,07
C2100332	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	1 307,86	1 307,86
C2100333	OEUVRE DES LOISIRS	10 000,00	10 000,00
C2100334	HYDRO-QUEBEC	32,33	32,33
C2100334	HYDRO-QUEBEC	430,62	430,62
C2100334	HYDRO-QUEBEC	899,70	899,70
C2100334	HYDRO-QUEBEC	509,03	509,03
C2100334	HYDRO-QUEBEC	1 845,56	1 845,56
C2100334	HYDRO-QUEBEC	151,79	151,79
C2100335	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2100336	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C2100337	AON HEWITT	4 646,90	4 646,90
C2100338	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 605,24	12 605,24
C2100339	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 238,19	3 238,19
C2100339	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 092,88	1 092,88
C2100340	SOGETEL INC.	539,03	539,03
C2100341	SSQ GROUPE FINANCIER	3 991,25	3 991,25
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	1 359,85	1 359,85
	LUC DEBLOIS	117,12	117,12
	YVAN GAGNON	672,26	672,26
	PIERRE FOURNIER	24,54	24,54
	PASCAL VACHON	115,91	115,91
C2100342	RVARC INC - EN FIDUCIE	526,81	
C2100343	ANNULÉ		
C2100344	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	5 674,02	
C2100345	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	45,00	
C2100346	MRC DES ETCHEMINS	55 761,00	
C2100347	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	163,23	

C2100348	COOP STE-JUSTINE	7 523,31	
C2100348	COOP STE-JUSTINE	2 812,33	
C2100349	CONSTRUCTION ABENAKIS LTEE	724,34	
C2100349	CONSTRUCTION ABENAKIS LTEE	1 906,61	
C2100350	HYDRO-QUEBEC	508,75	
C2100350	HYDRO-QUEBEC	932,86	
C2100350	HYDRO-QUEBEC	29,73	
C2100350	HYDRO-QUEBEC	4 562,82	
C2100350	HYDRO-QUEBEC	428,59	
C2100350	HYDRO-QUEBEC	1 841,05	
C2100351	PAGES JAUNES INC.	85,68	
C2100351	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2100352	ROTOBEC INC.	14,38	
C2100353	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	73,42	
C2100354	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	840,73	
C2100355	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	855,12	
C2100356	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	200,43	
C2100357	BELL MOBILITÉ INC.	249,73	
C2100357	BELL MOBILITÉ INC.	96,50	
C2100358	PAULO ET REMY INC.	172,45	
C2100359	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	152,09	
C2100360	QUÉBEC MUNICIPAL	341,64	
C2100361	SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 003,27	
C2100361	SERGE CARRIER ET FILS INC.	3 336,49	
C2100361	SERGE CARRIER ET FILS INC.	4 636,52	
C2100362	PAVAGE SARTIGAN LTEE	70 444,31	
C2100363	SANI-ETCHEMIN INC.	172,46	
C2100364	ELECAL	602,13	
C2100365	J.R. ROY INC.	615,86	
C2100366	UAP INC.	776,09	
C2100367	VALERO ÉNERGIE INC.	3 182,08	
C2100368	EUROFINS ENVIRONEX	340,61	
C2100368	EUROFINS ENVIRONEX	181,95	
C2100368	EUROFINS ENVIRONEX	403,85	
C2100368	EUROFINS ENVIRONEX	198,04	
C2100369	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	288,65	
C2100370	MACPEK INC.	78,58	
C2100371	M.R.C. DES ETCHEMINS	3 469,17	
C2100372	TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES INC.	28 007,52	
C2100373	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	188,84	
C2100374	SEL DRUMMOND ENR.	6 912,92	
C2100375	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	900,17	
C2100375	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 731,30	
C2100376	FRÉDÉRIK LAPOINTE	200,00	
C2100376	FRÉDÉRIK LAPOINTE	25,00	
C2100377	DATA2CLOUD.CA	176,72	
C2100378	HYDRAUTEK	151,56	
C2100379	BRANDT	71,51	
C2100380	FOLO COMMUNICATIONS	345,20	
C2100381	FQM ASSURANCES INC.	836,03	
C2100382	USD GLOBAL INC	3 279,21	
	TOTAL	312 701,59	90 538,13
	SOLDE À PAYER	222163,46	
	ENCAISSE	724253,29	

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Monsieur André Ferland informe le conseil qu'il a reçu récemment une nouvelle version de l'entente administrative à intervenir entre la Régie des incendies et la municipalité de Saint-Camille et qu'elle devrait se finaliser prochainement.

6.2 - Parc industriel

Le conseil municipal est informé que les documents visant à finaliser les transactions avec les acquéreurs ont été transmis chez le notaire.

Pour ce qui est du règlement d'emprunt, la période pendant laquelle les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire s'est terminé le 19 août 2021 à 16h00.

6.3 - Règlement de modification - Règlement de construction

6.3.1 - Assemblée publique de consultation

Cette assemblée publique de consultation est rendue nécessaire suite à l'adoption du projet de règlement no 200-21 aux fins d'abroger l'article 3.4 du règlement numéro 77-07 intitulé Règlement de construction.

Ce projet de règlement a pour objet d'abroger l'article 3.4 du Règlement de construction numéro 77-07 relatif au appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement du système d'alimentation en eau et égout (soupape de sûreté) afin d'éviter tout incongruité avec le Règlement numéro 196-21 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le maire explique ce projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021.

115-08-21

6.3.2 - Adoption du règlement de modification - Règlement de construction

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 77-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 196-21 le 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement

numéro 77-07 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 3.4 RELATIF AU APPAREIL DESTINÉ À RÉDUIRE LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ÉGOUT (SOUPAPE DE SÛRETÉ) afin d'éviter toute contradiction entre cette disposition et le règlement numéro 196-21;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement no 200-21 lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
ET résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 200-21 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 200-21 AUX FINS D'ABROGER L'ARTICLE 3.4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION » ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Sous réserve du deuxième alinéa ci-après, le présent règlement abroge l'article 3.4 du règlement 77-07 relatif au appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement du système d'alimentation en eau et d'égout (soupape de sûreté).

À l'égard d'un bâtiment déjà érigé au moment de l'entrée en vigueur du règlement numéro 196-21, l'article 3.4 du règlement 77-07 continue de s'appliquer, comme s'il avait été abrogé par les présentes, jusqu'à la première des échéances suivantes:

a. Le jour où les travaux, à l'égard de ce bâtiment, ont été réalisés pour assurer le respect du règlement numéro 196-21 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

b. À l'expiration du délai d'un (1) an à compter de l'entrée en vigueur du règlement numéro 196-21, le propriétaire d'un bâtiment déjà érigé devant ainsi, à compter de cette dernière date, avoir pris les moyens pour respecter le règlement numéro 196-21 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juillet 2021

Adoption du projet de règlement le 6 juillet 2021

Adoption du règlement le 19 août 2021

Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le

Avis de promulgation du règlement a été donné le

Chistian Chabot, maire

Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

116-08-21

6.4 - Dérogation mineure / Steeve Duchaine et Cindy Bernard

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Steeve Duchaine et Cindy Bernard qui désirent régulariser la hauteur actuelle du garage en raison d'un malentendu relié à la configuration de terrain et au remblai et ce, lors de l'émission du permis. La hauteur actuelle du garage à 23.25 pieds alors que la hauteur maximale autorisée en vertu de l'article 7.2.1 du règlement de zonage est fixée à 21.75 pieds;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur car ces travaux ont été réalisés de bonne foi;

QUE ledit comité consultatif d'urbanisme est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

117-08-21

6.5 - Dérogation mineure / Gestion Sylvain Cayouette

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Gestion Sylvain Cayouette qui désire acheter une partie du lot 3 915 571 du cadastre du Québec qui ne rencontre pas la profondeur et la superficie prévue à l'article 5.1.3 du règlement de lotissement no 150-15 afin de pouvoir décloisonner son lot 3 915 947 du cadastre du Québec;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit comité consultatif d'urbanisme est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

118-08-21

6.6 - Dossier Isabelle Audet, Kathy Audet et Gino Fortier

Il est proposé par Mario Chiasson
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le règlement du dossier de Isabelle Audet, Kathy Audet et Gino Fortier conclu par la Mutuelle des municipalités du Québec et autorise le versement de la franchise de 1 000\$ afin de finaliser ce dossier;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Gille Vézina, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce règlement de dossier.

ADOPTÉE

6.7 - Programme TECQ 2019-2023

Cette lettre de la ministre des Affaires municipales vise à informer le conseil qu'un montant additionnel de 246 678\$ sera versé à notre municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

L'enveloppe totale de cette aide financière est donc portée à 1 330 453\$.

119-08-21

6.8 - Programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marcel Tanguay,

Il est unanimement résolu et adopté:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approuve les dépenses d'un montant de 18 350\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

6.9 - Déneigement Caisse et église

Monsieur le maire Christian Chabot est désigné par le conseil municipal pour assister à la rencontre des utilisateurs de la cour de l'église visant à régulariser le déneigement de cette cour.

6.10 - Parc à chiens

Le conseil municipal est en principe d'accord pour étudier l'opportunité d'implanter un parc à chiens dans la cour du Centre sportif Claude-Bédard.

Monsieur Mario Chiasson prendra les informations à ce sujet.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

7.1.1 - Dossiers en cours

Le conseil est informé des dossiers en cours notamment en ce qui a trait au camp de jour, aux feux d'artifices, au tournoi de Dekhochey et au Skate Park.

120-08-21

7.1.2 - Aire de jeux d'eau

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine appuie le projet de l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine pour un "Aire de jeux d'eau" afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine s'engage à conclure une entente de service avec l'Oeuvre des loisirs pour un "Aire de jeux d'eau" afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le conseil municipal est informé que les documents relatifs à la demande de soumissions par invitation pour les travaux d'architecture du nouveau bâtiment de services ont été transmis aux firmes d'architectes et que l'ouverture des soumissions aura lieu le 2 septembre prochain à 14h00.

Un échéancier probable de ces travaux est également remis aux membre du conseil.

7.3 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le directeur général remet au conseil le suivi annuel 2020-2021 de la bibliothèque Roch-Carrier préparé par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

121-08-21

7.4 - Assurances collectives

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement de l'assurance collective tel que proposé par les Assurances Roger Brousseau avec les modifications relatives à l'assurance-vie (1 fois le salaire), à l'indexation de l'assurance invalidité longue durée limitée à 2% et au retrait complet de la protection d'invalidité de courte durée.

ADOPTÉE

7.5 - Élections municipales 2021

Le directeur général remet aux membres du conseil le calendrier électoral municipal, une liste des mesures qui seront en vigueur dans le contexte de la pandémie ainsi que le guide de l'électeur en vue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021.

7.6 - MRC des Etchemins / demande d'appui

122-08-21

7.6.1 - Pratiques technologiques

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le Code municipal du Québec, la Loi sur les cités et villes ainsi que les diverses lois municipales de manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer par règlement ou par résolution, les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et régionales de comté ainsi que les modalités d'enregistrements et de diffusion des séances du conseil;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, à monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud ainsi qu'à la FQM pour appui.

ADOPTÉE

123-08-21

7.6.2 - Avis aux élus prévus aux Lois municipales

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au gouvernement du Québec de modifier le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve de réception, en plus de la poste recommandée.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, à monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud ainsi qu'à la FQM pour appui.

ADOPTÉE

124-08-21

7.6.3 - Évaluation des chiens

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, d'amender le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens afin de reconnaître l'examen d'autres experts que celle des médecins vétérinaires afin d'évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de cette même Loi;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, à monsieur Samuel Poulin, député de Beauce-Sud ainsi qu'à la FQM pour appui.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil municipal.

Pour ce qui est du congrès 2021, aucun membre du conseil n'y assistera et ce, en raison du déroulement particulier de ce congrès organisé avec les mesures particulières de la pandémie de la COVID-19.

8.2 - École Fleurs-de-Soleil

Avant de prendre une décision finale dans ce dossier, le conseil convient d'attendre l'étude du budget 2022 qui sera adopté après les élections municipales du 7 novembre prochain.

125-08-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT